

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2813

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« , après concertation avec les représentants de la profession, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place d'un programme national d'orientation et de découverte des métiers agricoles répond à la nécessité de sensibiliser très tôt nos concitoyens à l'importance de l'agriculture et des métiers du vivant, tant dans leurs impacts au quotidien (alimentation, énergie, environnement...) que s'agissant des enjeux de souveraineté alimentaire qu'ils recourent. Il est nécessaire, pour que le contenu de ce programme et la manière dont il sera dispensé, soit en prise avec les réalités du terrain, la capacité des professionnels à se mobiliser pour y concourir et en cohérence avec les enjeux vus comme prioritaires par ces derniers, qu'il soit conçu en concertation avec les représentants de la profession.